

MEMENTO

lien sur les sites officiels :

www.service-public.fr et www.info-retraite.fr

Sur la Page d'accueil du site service-public : clic sur Particuliers

1

LES AIDES AUX PERSONNES AGÉES

[Allocation aux adultes handicapés](#) www.service-public.fr Onglets Social-Santé>Personnes en Situation d'Handicap> -Allocation aux Adultes Handicapés et Compléments d'Allocation.

[Aide ménagère à domicile](#) www.service-public.fr Onglets Social-Santé> Personnes Agées> Aides Sociales aux Personnes Agées>Aide Ménagère.

[La prestation de garde à domicile](#) www.service-public.fr Onglets Social-Santé> Personnes Agées> Aides Sociales aux Personnes Agées>Prestation de Garde a Domicile

[L'aide médicale](#) www.service-public.fr Onglets Social-Santé>Sécurité Sociale> Sécurité Sociale: tous les dossiers> Aide Médicale de l'état (AME).

[Exonération des cotisations sociales pour emploi d'un salarié à domicile](#) www.service-public.fr Onglets Formation-Travail> Recrutement-Particulier Employeur> Personnes Agées : Exonération des Charges Sociales

[La couverture Maladie Universelle](#) www.service-public.fr Onglets Social-Santé>Sécurité Sociale> Sécurité Sociale: tous les dossiers – Sécurité Sociale > Couverture Maladie Universelle.

[L'allocation veuvage](#) www.service-public.fr Onglets Famille> Décès-Succession> Décès> Allocation Veuvage.
Sera définitivement supprimée le 1^{er} janvier 2011

[Allocation minimum vieillesse](#) www.service-public.fr Onglets Social-Santé> Personnes Agées> Allocations du Minimum Vieillesse> Ex-Minimum Vieillesse> Qu'appelle t'on Minimum Vieillesse. *voir aussi ASPA*

[L'allocation spéciale vieillesse](#) www.service-public.fr Onglets Social-Santé > Personnes Agées > Allocations du Minimum Vieillesse> Ex-Minimum Vieillesse> Allocation Spéciale de Vieillesse. *N'est plus attribuée depuis le 1^{er} janvier 2007 voir ASPA*

[Le secours viager](#) www.service-public.fr Onglets Social-Santé> Personnes Agées> Allocations du Minimum Vieillesse> Ex-Minimum Vieillesse>Minimum Vieillesse: Secours Viager. *N'est plus attribuée depuis le 1^{er} janvier 2007 voir ASPA*

[Les foyers restaurants](#) www.service-public.fr Onglets Social-Santé> Personnes Agées> Aides Sociales aux Personnes Agées> Aide Sociale Locale: Accès aux Foyers Restaurants et Portage des Repas.

[Les aides pour travaux dans le logement](#) www.service-public.fr Onglets Social-Santé> Prestation de Compensation du Handicap (PHC)> Aides Couvertes par la Prestation de Compensation> Aides Liées au Logement.

[L'accueil familial des personnes âgées](#) www.service-public.fr Onglets Logement> Location et Hébergement> Location et Hébergement-Tous les Dossiers> Hébergement> Hébergement en Famille d'Accueil> Principe

[Allocation personnalisée d'autonomie](#) www.service-public.fr Onglets Social-Santé> Personnes Agées> Aides Sociales aux Personnes Agées> Aide Financière : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

[ASPA Allocation de solidarité aux personnes âgées](#) www.service-public.fr Onglets Social-Santé> Personnes Agées> Allocations du Minimum Vieillesse> Allocation De Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)

LA RETRAITE

[La retraite de base de la sécurité sociale](#) www.info-retraite.fr Onglets > Dans Comprendre sa retraite: La retraite des différentes professions> La retraite des salariés de l'industrie, du commerce et des services: Régime(s) de Retraite :CNAV= La retraite de base des salariés du régime général (l'Assurance Retraite)

[La retraite progressive](#) www.info-retraite.fr. Onglets Dans Comprendre sa retraite : Evénements de la Vie> Vous voulez cesser Progressivement votre Activité.

Ce dispositif de cessation d'activité est prolongé jusqu'au 31 décembre 2010

RETROUVEZ VOS REGIMES DE RETRAITE

www.info-retraite.fr onglet Comprendre sa Retraite

- La retraite des salariés de l'industrie, du commerce et des services
 - La retraite des salariés et non salariés du secteur agricole
 - La retraite des artisans, commerçants et industriels indépendants
 - La retraite des professionnels libéraux
 - La retraite des fonctionnaires
- La retraite des agents non-titulaires de l'Etat et des collectivités publiques
 - La retraite des ouvriers de l'Etat
 - La retraite des élus locaux
- La retraite des salariés relevant d'entreprises ou de professions à statut particulier
 - La retraite du personnel navigant de l'aéronautique civile (CRNPAC)
 - La retraite des cultes

[La retraite anticipée](#) (inclus dans chaque régime de retraite) www.info-retraite.fr onglet Comprendre sa Retraite puis cliquez sur le régime de votre retraite.

[La préretraite totale](#) (inclus dans chaque régime de retraite) www.info-retraite.fr onglet Comprendre sa Retraite puis cliquez sur le régime de votre retraite.

[Le cumul emploi retraite](#) (inclus dans chaque régime de retraite) www.info-retraite.fr onglet Comprendre sa Retraite puis cliquez sur le régime de votre retraite.

[L'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse](#) www.service-public.fr Onglets >Social-Santé> Personnes Agées : Aides Sociales aux Personnes Agées> Assurance Vieillesse : Pères ou Mères de Famille : Assurance Vieillesse gratuite des Pères ou Mères de Famille.

LES PENSIONS DE RÉVERSION

www.service-public.fr Onglets Particuliers> social-Santé> Personnes Agées : Pension de Réversion.

Réversion

Attribution au conjoint d'un assuré décédé (avant ou après son départ en retraite) d'une partie de sa pension de retraite. La pension de réversion est fonction des ressources du conjoint survivant dans le régime général des salariés et les régimes alignés.

Informations retraite

POINTS D'ACCUEIL RETRAITE DE L'YONNE

Retraite Sécurité sociale CRAM Bourgogne – Franche-Comté ZAE Capnord 21044 Dijon Cedex ☎ : 0 821 10 21 10 (0,09 € la minute à partir d'un poste fixe)	Retraites complémentaires CICAS 17, rue de Bourneil BP 152 89002 Auxerre Cedex ☎ : 0 820 200 015 (0,09 € la minute à partir d'un poste fixe)	Mutualité Sociale Agricole De Bourgogne 14, rue Guynemer 89023 Auxerre cedex www.msa-bourgogne.fr ☎ 03 86 47 37 69
--	---	---

Points d'accueil	C.R.A.M.	C.I.C.A.S.	M.S.A.
AUXERRE	1 Place du Carré St-Antoine Lundi à Vendredi accueil sur rendez-vous accueil libre le Jeudi de 9h00 à 16h00	17, rue de Bourneil du Lundi au Vendredi accueil sur rendez-vous	14, bis rue Guynemer ☎ : 03 86 47 37 69 ☎ : 03 86 47 37 70 FAX : 03 86 47 37 58 Du lundi au vendredi 8h30 à 12h30 – 13h30 à 16h30
AVALLON	Place des Odeberts Hôtel Gouvenain 2 ^{ème} étage (à côté de la Poste) Lundi, 1 ^{er} et 3 ^{ème} Vendredi accueil sur rendez-vous	Place des Odeberts Hôtel Gouvenain 1 ^{er} étage (à côté de la Poste) 1 ^{er} et 3 ^{ème} Lundi accueil sur rendez-vous	9, av. du 11 Novembre ☎ : 03 86 47 37 71 FAX : 03 86 34 58 31 Du lundi au vendredi 8h30 à 12h30 – 13h30 à 16h30
JOIGNY	Caisse primaire d'assurance maladie Quai du 1 ^{er} Dragon Lundi et Mardi accueil sur rendez-vous	Mairie 2 ^{ème} et 4 ^{ème} Lundi accueil sur rendez-vous	
SAINT-FARGEAU	Mairie Jeudi accueil sur rendez-vous	-	
SENS	10 Quai Jean Moulin Lundi à Vendredi accueil sur rendez-vous	Caisse primaire d'assurance maladie 23 Bd Maréchal Foch 1 ^{er} étage Mercredi et Vendredi accueil sur rendez-vous	3, bis Bd de Verdun ☎ : 03 86 47 37 72 FAX : 03 86 65 99 10 Du lundi au vendredi 8h30 à 12h30 – 13h30 à 16h30
TONNERRE	Maison des associations 12 rue St-Nicolas Mercredi uniquement sur rendez-vous	Mairie 1 ^{er} et 3 ^{ème} Mardi accueil sur rendez-vous	8, rue F. Mitterrand ☎ : 03 86 47 37 73 FAX : 03 86 55 33 88 Lundi-Mercredi-Vendredi 8h30 à 12h30 – 13h30 à 16h30
TOUCY	Centre associatif Félix-François 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi accueil sur rendez-vous	Centre associatif Félix-François 3 ^{ème} Jeudi accueil sur rendez-vous	17, rue Philippe Verger ☎ : 03 86 47 37 19 FAX : 03 86 74 33 03 mardi - Jeudi 9h à 12h30 – 13h30 à 17h00

Les horaires et adresses sont susceptibles d'être modifiés. Prenez contact avec l'organisme ou voir la presse locale.

ORGANISMES DE RETRAITES

<p align="center">Salariés agricoles</p> <p>Mutualité Sociale Agricole 14 bis, rue Guynemer 89023 Auxerre Cedex ☎ : 03 86 47 37 69 ou 70 www.msa-bourgogne.fr <i>Permanences assurées dans le département : Les lieux et dates dont diffusées dans la presse locale</i></p>	<p>Artisans indépendants et commerçants et industriels indépendants</p> <p>Régime social des indépendants RSI Bourgogne – Bureau de l'Yonne 1, Place du Carré Saint-Antoine 89000 Auxerre ☎ : 03 86 51 21 60 Horaires : du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 www.le.rsi.fr</p>
<p>Exploitants agricoles ou conjoints</p> <p>Mutualité Sociale Agricole 14 bis, rue Guynemer, 89023 Auxerre Cedex ☎ : 03 86 47 37 62</p>	<p>Régimes spéciaux EDF, GDF, SNCF PTT, Fonctionnaires, Mines, Collectivités locales. S'adresser à la caisse de retraite correspondante. Chacun de ces régimes à des modalités particulières de fonctionnement.</p>
	<p>Profession Libérales Les professions libérales à l'exception des avocats sont regroupés en 13 caisses ou sections professionnelles qui dépendent de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des professions libérales.</p> <p>CNAVPL 102, rue de Miromesnil, 75008 Paris ☎ : 01 44 95 01 50</p>
<p>Anciens Combattants,</p> <p>Direction Départementale des Anciens combattants et Victimes de guerre</p> <p>136, rue de Paris 89000 Auxerre ☎ : 03 86 94 24 74 – Fax : 03 86 46 14 26</p>	<p>Régime Général</p> <p>CRAM Bourgogne – Franche-Comté, zae capnord 21044 Dijon Cedex ☎ : 03 80 70 50 50</p>

Personnes n'ayant exercé aucune activité professionnelle

S'adresser à la mairie du domicile
(bureau d'aide sociale)
qui détient des imprimés de demande d'allocation du FNS

LISTE DES CAISSES ET DES PROFESSIONS

Caisse de retraite	Profession
CRN Caisse de Retraite des Notaires 43, avenue Hoche, 75008 Paris ☎ 01 53 81 75 00 www.crn.fr	- Notaires
CAVOM Caisse d'Assurance Vieillesse Des Officiers publics et des Compagnies judiciaires 21, rue de Berri, 75 403 Paris Cedex 08 ☎ 01 44 95 68 00 www.cavom.org	- Huissier de justice - Commissaires-priseurs judiciaires - Administrateurs judiciaires - Greffiers près des tribunaux de commerce - Avoués près des cours d'appel
CARMF Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France 46, rue Saint-Ferdinand, 75841 Paris Cedex 17 ☎ 01 40 68 32 00 www.carmf.fr	- Docteurs en médecine
CARCD Caisse Autonome de Retraite des Chirurgiens Dentistes 50, avenue Hoche, 75381 Paris Cedex 08 ☎ 01 40 55 42 42 Fax : 01 42 67 43 70 www.carcd.tm.fr	- Chirurgiens-dentistes
CAVP Caisse d'assurance Vieillesse des Pharmaciens 45, rue Caumartin, 75441 Paris Cedex 09 ☎ 01 42 66 90 37 www.cavp.fr	- Pharmaciens - Pharmaciens Directeurs de laboratoires d'analyses médicales sous convention non médecins
CARSAF Caisse Autonome de Retraite des Sages-Femmes Françaises 50, avenue Hoche, 75008 Paris ☎ 01 40 55 63 50 Fax : 01 40 55 63 51 www.carsaf.fr	- Sages-femmes
CARPIMKO La Retraite des Auxiliaires Médicaux 6, place Charles-de-Gaulle, 78882 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex ☎ 01 30 48 10 00 Fax : 01 30 48 10 77 www.carpimko.fr	- Infirmiers - Masseurs-kinésithérapeutes - Pédiatres, Podologues - Orthophonistes - Orthoptistes
CARPV Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Vétérinaires 64, avenue Poincaré, 750016 Paris ☎ 01 47 70 72 53 www.carpv.fr	- Vétérinaires
CAVAMAC Caisse d'allocation Vieillesse des Agents généraux et des Mandataires non salariés de l'Assurance et de la Capitalisation 104, rue Jouffroy-d'Abbans, 75847 Paris Cedex 17 ☎ 01 44 01 18 17 www.cavamc.fr	- Agents Généraux d'assurances
CAVEC Caisse d'Assurance Vieillesse des Experts comptables, des Comptables agréés, des Commissaires aux Comptes 21, rue du Berri, 75403 Paris Cedex 08 ☎ 01 44 95 68 10 www.cavec.org	- Experts comptables et commissaires aux comptes
CIPAV Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse 9, rue de vienne 75403 Paris Cedex 08 ☎ 01 44 95 68 20 www.cipav-retraite.org	- Architectes, conseils, techniciens du bâtiment, géomètres, métreurs, vérificateurs, dessinateurs techniques, autres... - Psychologues, psychothérapeutes, psychanalyste, diététicien - Activités artistiques (hors création originale) - Activités de conseil, d'enseignement - Conférenciers, animateurs, speakers, traducteurs, interprètes - Professionnels du sport, du tourisme - Hôtesse, mannequins - Correspondants locaux de presse écrite, attachés de presse

Assurance maladie

Taux de remboursement :

- Consultation médecin généraliste de secteur 1 en tant que médecin traitant : 70%
- Consultation médecin généraliste de secteur 2 en tant que médecin traitant : 70% de 22 €
- Consultation médecin généraliste de secteur 1 en tant que médecin correspondant: 70%
- Consultation médecin généraliste de secteur 2 avec option de coordination: 70%
- Consultation médecin généraliste de secteur 2 sans option de coordination: 70% de 22 €
- Consultation médecin généraliste de secteur 1 hors parcours de soins : 30%
- Consultation médecin généraliste de secteur 2 hors parcours de soins : 30% de 22 €
- médicaments vignette blanche barrée : 100%
- médicaments vignette blanche : 65%
- médicaments vignette bleue : 35%

Participation forfaitaire :

-par consultation ou acte réalisé : 1 €

plafond journalier : 4 € (pour plusieurs consultations ou actes réalisés chez le même praticien)

plafond annuel : **50 €**

Franchise :

-par boîte de médicament et acte paramédical : 0,50 €

-par transport sanitaire : 2 € (plafond : 4 €/jour)

-sur acte médical supérieur à 91 € 18 € **Plafonnée à 50 € par an**

Forfait hospitalier : (1^{er} janvier 2010)

-1 jour en hôpital ou en clinique : 18 €

-1 jour dans le service psychiatrique d'un établissement de santé : 13,50 €

Cure thermale :

-forfait médical : 70%

-hydrothérapie, hébergement, transport : 65%

Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)

(Montant Maximal au 1^{er} avril 2010)

	1 personne	2 personnes
Montant	708,95 €/mois	1 157,46 €/mois
Plafond de Ressources	8 507,49 €/an	13 765,73 €/an

Récupération sur succession: 39 000,00 €

Pour plus d'informations voir : www.service-public.fr>accueil particuliers>social-santé>personnes âgées>allocation du minimum vieillesse>montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées>montants maximums de l'allocation.

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

(Montant Maximal au 1^{er} avril 2010)

GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4
1 235,65 €	1 059,13 €	794,35 €	529,56 €

Participation dépend des ressources mensuelles.

Pour plus d'informations voir : www.service-public.fr>accueil particuliers>social-santé>aides sociales aux personnes âgées>allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.)>montant.

Allocation de veuvage

(fin du dispositif 1^{er} janvier 2011)

- Montant : 570,21 €/mois (depuis le 01/04/2010)

- Plafond de Ressources trimestriel : 2 138,28 € (depuis le 01/04/2010)

Pour plus d'informations voir : www.service-public.fr >accueil particuliers>famille>décès-succession>allocation veuvage.

Pension de Réversion

Condition d'âge du conjoint ou ex-conjoint survivant	
Point de départ de la réversion	Age requis (âge du demandeur)
Avant le 1 ^{er} juillet 2005	Au moins 55 ans
Du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2007	Au moins 52 ans
Avant le 1 ^{er} janvier 2008 (en cas de disparition)	Au moins 51 ans
Du 1 ^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2008 (en cas de décès)	Au moins 51 ans
Depuis le 1 ^{er} janvier 2009 (en cas de décès ou de disparition)	Au moins 55 ans

A noter : l'allocation veuvage peut être versée si le conjoint survivant n'atteint pas la condition d'âge.

Montant théorique

54% de la pension dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé (sans tenir compte des majorations de sa retraite : majoration pour enfants, pour conjoint etc.). Ce montant est toutefois réduit si, en l'ajoutant aux autres ressources, on dépasse le plafond de ressources.

Montant minimum

3 222,60 € pour 2010 (soit 268,55 € par mois) à condition que l'assuré décédé ait acquis au moins 60 trimestres d'assurance.

Conditions de ressources 18 428,80 € par an (personne seule), 29 486,08 € par an (ménage).

Pour plus d'informations voir : www.service-public.fr >accueil particuliers>social-santé>personnes âgées>pension de réversion>pension de réversion du régime général des salariés : conditions d'attribution

Aide Ménagère

Taux de participation horaire du bénéficiaire variable suivants revenus mensuels (voir tableau ci-dessous)

Montants au 1^{er} janvier 2010 (CNAV, CRAM Bourgogne)

Ressources mensuelles pour une personne	Ressources mensuelles pour un ménage	Participation horaire Demandée (Reste à charge)
de 692,43 € à 833 €	de 1147,14 € à 1449 €	10%
de 834 € à 893 €	de 1450 € à 1547 €	14%
de 894 € à 1008 €	de 1548 € à 1694 €	21%
de 1009 € à 1183 €	de 1695 € à 1902 €	27%
de 1184 € à 1237 €	de 1903 € à 1973 €	36%
de 1238 € à 1380 €	de 1974 € à 2108 €	51%
de 1381 € à 1579 €	de 2109 € à 2368 €	65%
au-delà de 1579 €	au-delà de 2368 €	73%

Pour plus d'informations voir: www.service-public.fr >accueil particuliers>social-santé>personnes âgées> aides sociales aux personnes âgées> prestations auprès des personnes âgées : aide-ménagère.

Montants au 1^{er} janvier 2010 (M.S.A. Bourgogne)

Tranches	Ressources Mensuelles		Participation de la M.S.A.
	Personne seule	Couple	
1	de 692 à 825 €	de 1147 à 1435 €	12,50 €
2	de 826 à 884 €	de 1436 à 1532 €	10,75 €
3	de 885 à 998 €	de 1533 à 1677 €	9,25 €
4	de 999 à 1225 €	de 1678 à 1953 €	8,00 €